



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine  
HOAREAU  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur  
François DESEILLE  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

**OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE****Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2023**

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent approuver le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières, qui sera ensuite annexé au compte administratif.

Ces dispositions concernent aussi les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville.

Le bilan 2023 annexé au rapport décrit de façon exhaustive les opérations immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ou de l'exercice du droit de préemption, de même que celles réalisées par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), et par l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat, dans le cadre d'une convention avec la Ville.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2023 par la Ville, la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), et l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport ;
- **de dire** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2023.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	